

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DU 22 SEPTEMBRE 1978

DECRET N° 78/535 /MTJ.SGFPT.DFP/21021/15
portant intégration et nomination de Monsieur
OMBILI Gabriel dans les cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des Services Techniques
(Travaux Publics).-

(/ I S A S :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 & 8;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispo-
sitions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militai-
re du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Mi-
nistre du Plan;
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 55-77 du 28.7.1977 relative à l'exerci-
ce du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur OMBILI Gabriel, né le 28.2.1949 à Ambokangué, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Technologie du Traitement Pétrole et Pétrochimie obtenu à l'Institut du Pétrole et des Gaz (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie, Chargé de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 22 SEPTEMBRE 1978

Par le Deuxième Vice Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre des Travaux Publics et
des Transports,

~~Lieutenant-Colonel Martin MURIA~~

Le Ministre du Travail et de la
Justice,

~~Colonel Louis SYLVAIN-GOMA~~

Le Ministre des Finances

Alphonse MOUÏSSOU-POUATI.-

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC
SGEPT.DFP
DFP.BST
D.B.
D.C.F.
MME/CRS
SGME/CRS
RNTP
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC

1
3
1
3
1
1
2
2
3
1
2

[Signature]